

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 27
Présents : 18
Votants : 22

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2026

OBJET : MARCHÉ FEUX D'ARTIFICE 2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Kevin FAVRET
	Jacques POTTIER, Adjoint	Catherine MILLOT
	Michel PIRIS, Adjoint	Céline DRAHON
	Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Lionel BOQUILLON, Adjoint	Martine MARCHAND
	Marie PLEGNON, conseillère déléguée	David GENTIEN
	Guy DARRAS, conseiller délégué	Marcel BEAUDARD
	Jean-Pierre PRIEUR	Adrien DEVIC
	Alice VIALARD	Frédéric DENEUCHATEL
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Myriam CHMELEFF pouvoir Françoise DARRAS	
	Pierre ROGGE pouvoir Martine MARCHAND	
	Catherine HINARD-PESCHI pouvoir Jacques POTTIER	
	Christine FALKOWSKI pouvoir Frédéric DENEUCHATEL	
ABSENTS EXCUSÉS	Aude ZAFOUR	
	Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Pierre CHOFFARDET	
	Naïma AHMED-AMMAR	
	Najat BROEDERS	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Fabien MARTINEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MARCHÉ FEUX D'ARTIFICE 2026

Comme chaque année, la commune de Lagny-sur-Marne se charge de coordonner la procédure d'appel d'offres pour le spectacle pyrotechnique et sonorisation pour le feu d'artifice intercommunal du 13 juillet 2026.

Une participation financière est demandée à chaque collectivité concernée au prorata du nombre d'habitants (pour Dampmart en 2025, elle s'élevait à 1 753.42 €).

Cette délibération autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre les quatre communes de Lagny-sur-Marne, Pomponne, Thorigny sur Marne et Dampmart pour un montant total estimé à 18 000€.

ENTENDU les différents exposés,

VU le Code des marchés Publics,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un marché public à procédure adaptée commun pour la prestation d'un spectacle de pyrotechnique et sonorisation pour le feu d'artifice intercommunal du 13 juillet 2026,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 29 mai 2026 de la publication
le 29 mai 2026 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH

